



***Elections du 26 mai 2019 :
les 11 revendications du
Mouvement Ouvrier Chrétien***

Pour des alternatives solidaires !

*Nous vivons aujourd'hui dans une société abîmée et une démocratie fragilisée.
Il est temps de changer de cap. Et de proposer des alternatives solidaires !*

5/ **Rendre sa vigueur et sa force d'émancipation à la démocratie ? C'est possible !**

En accordant le droit de vote à tou.te.s les citoyen.ne.s sans exception d'origine, en luttant contre toutes les formes de domination et de discrimination, et en élargissant les « droits culturels » de toutes et tous pour redynamiser la participation citoyenne.

Le chiffre : 5.619

C'est le nombre de signalements pour discrimination potentielle en 2016 relevés chez UNIA. C'est **23% d'augmentation par rapport à l'année 2015** et c'est une **hausse généralisée** des nouveaux dossiers ouverts pour des faits présumés de discrimination, de discours ou de délits de haine depuis le début des dernières législatures régionales et fédérales. Ce chiffre montre que nous vivons dans une société belge qui reste profondément discriminante malgré les législations et outils existants, mais où les citoyen.ne.s sont sans doute davantage sensibilisé.e.s aux phénomènes de discrimination et plus enclin.e.s à les dénoncer.

1. Pas de démocratie sans droits culturels !

L'égalité et la liberté sont des valeurs fondatrices et universelles d'une citoyenneté émancipatrice. En tant que citoyen.ne, chacun.e est libre de participer aux débats publics, de contribuer directement ou indirectement à l'élaboration des lois et des règles régissant la vie collective et d'être de la sorte un acteur, reconnu à l'égal de tout autre, de la vie politique, sociale, culturelle et économique. Régime politique de droits et de libertés, la démocratie est également un projet collectif et un idéal qui reste à construire. La démocratie ne se limite pas aux procédures formelles de la démocratie électorale où les citoyen.ne.s ne sont convoqué.e.s que pour déléguer épisodiquement leur souveraineté à des mandataires élus. Si la démocratie reste fondamentalement une tâche, un projet, si la démocratie telle que nous l'entendons reste en chantier, c'est parce que le principe d'égalité des droits qu'elle promeut et qu'elle se doit de défendre contient en lui-même, comme son aboutissement, le projet de construction d'une société réellement égalitaire. Cette tâche de démocratisation continue, ce projet d'approfondissement et d'élargissement de la démocratie, **c'est le projet de la démocratie culturelle : rendre à chacun et à chacune, sans distinction d'aucune sorte, le pouvoir de penser, de comprendre, de critiquer, de délibérer, d'agir, de participer est la condition sine qua non d'une démocratie vivante, dynamique et désirable permettant à tou.te.s d'être pleinement acteur d'une histoire collective et partagée portée par un projet d'émancipation individuel et collectif.**

Le registre des droits culturels – dont il est question ici – fait intégralement partie des droits de l'homme (les droits à l'éducation, les droits à la communication et l'information, les droits à la participation à la vie citoyenne, le droit à l'association et à la coopération,...) et a pris une dimension plus spécifique dans le cadre de la Déclaration de Fribourg de 2007. Ces droits culturels visent à garantir à chacun.e la liberté de vivre et d'exprimer librement son identité comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Historiquement, au sein du mouvement ouvrier, les droits culturels ont fait l'objet d'une lutte politique ancrée dans un double enjeu, à la fois de **démocratie culturelle** et de **démocratisation de la culture**. L'enjeu de la démocratie culturelle a principalement été et reste encore aujourd'hui porté par la multiplication et la structuration d'initiatives et d'actions d'« **éducation permanente** » visant à renforcer le pouvoir d'agir et de participer des milieux populaires. Sur le plan des droits politiques, le mouvement ouvrier œuvre depuis longtemps déjà pour renforcer et élargir le suffrage dit « universel » en revendiquant, notamment, le droit de vote pour toutes les personnes d'origine étrangère.

Au regard des constats et des situations vécues quotidiennement sur le terrain, il y a urgence, en Belgique comme ailleurs, à continuer à lutter pour une société égalitaire et sans discrimination. Dans cette perspective, nous ne pouvons pas nous contenter d'une « démocratie faible », reposant sur le seul principe d'égalité des chances. Nous devons, plus fondamentalement, veiller à rendre toujours plus effectif le droit à l'égalité, en vue de rendre vigueur et légitimité à la dimension émancipatrice de la démocratie.

2. Une démocratie émancipatrice ? Où en sommes-nous ?

La démocratie, ses principes, ses valeurs, sont actuellement profondément ébranlées. La défiance des citoyen.ne.s à l'égard des mandataires politiques n'a jamais été si importante, de même qu'à l'égard des principales organisations et institutions politiques. Chez nous comme ailleurs en Europe et dans le monde, l'Etat de droit est en recul, certains droits fondamentaux sont remis en question ou bafoués, l'obsession sécuritaire supplante le respect dû aux libertés individuelles et collectives, les régimes « illibéraux » et les partis politiques d'extrême-droites gagnent partout en influence, le racisme et la xénophobie gagnent du terrain, parallèlement aux replis et aux crispations identitaires,... Bref, la démocratie est en crise. Et cette crise est profonde. Elle se manifeste à travers des événements tangibles et inquiétants, comme par exemple :

▪ **La liberté associative et culturelle bafouée**

Début 2018. La police fait irruption dans une association socioculturelle bruxelloise active dans l'accueil des sans-papiers et prive de liberté un certain nombre de personnes présentes au sein de l'association sans que cette dernière ne puisse aucunement les protéger. Cet événement a légitimement indigné l'ensemble des acteurs associatifs et culturels. Par cet acte d'une extrême violence symbolique et politique, les autorités publiques s'arrogent le droit de pouvoir mener des actions autoritaires, arbitraires et liberticides dans un espace culturel voué à la liberté

Pour des alternatives solidaires !

d'association, de création et d'expression. Cet acte politique et policier est fondamentalement incompatible avec le principe d'autonomie et de liberté associative et bafoue gravement les missions d'accueil et d'intégration ainsi que les droits à la reconnaissance et à l'expression dont le secteur associatif et culturel se veut précisément être le garant.

▪ **Notre modèle de concertation sociale en danger**

Dans notre pays, la sécurité sociale est traditionnellement gérée par les « interlocuteurs sociaux », dont les syndicats et les Mutualités. Mais force est de constater que ce qui fait la particularité de notre modèle de concertation et de démocratie sociale est de plus en plus mis à mal. Chez nous (comme dans bien d'autres pays européens d'ailleurs), les gouvernements en place, d'orientation néolibérale et/ou populiste tentent par tous les moyens de limiter au maximum la sphère d'action et de négociation des syndicats et, plus globalement, de limiter au strict minimum le rôle et la place des corps intermédiaires et des acteurs de la société civile organisée. Il en résulte un appauvrissement des systèmes de médiations démocratiques et des possibilités d'organisations de contre-pouvoirs, ce qui ouvre la voie à l'autoritarisme politique, à la frustration sociale et, *in fine*, à l'affaiblissement et la délégitimation de la démocratie.

▪ **La démocratie aux prises avec la mal gouvernance...**

Publifin, Nethys, Samu social,... l'actualité politique récente a été (sur)saturée de scandales liés à la mal gouvernance publique, affaiblissant le (maigre) reste de confiance que les citoyen.ne.s nourrissent encore envers la sphère politique, ses institutions et ses représentant.e.s. Au final, c'est encore une fois la démocratie qui s'en trouve profondément blessée. Sur le fond, c'est la question de la responsabilité et de l'éthique politique, de l'intérêt collectif, du contrôle et de la participation citoyenne, ... qui s'en trouve posée à nouveau et dont il s'agit de se (re)saisir collectivement.

Des outils au service de la participation citoyenne : entre ambition et dévoiement

Malgré un contexte social et politique difficile, voire critique, nous pouvons nous réjouir que les droits culturels trouvent des voies de concrétisation particulièrement pertinentes dans différents champs de notre société, même si le registre actuel des droits culturels nécessiterait d'être considérablement renforcé et élargi.

En tant que Mouvement Ouvrier Chrétien, nous sommes historiquement engagés pour les droits relatifs à la formation des travailleur.euse.s et à l'éducation populaire.

- **Le congé éducation payé**, important acquis social et culturel du mouvement ouvrier, permet depuis le milieu des années 1980 aux travailleur.euse.s de pouvoir s'absenter de leur entreprise pour suivre une formation, qu'elle soit professionnelle ou générale, et cela sans perte de salaire. Ce dispositif de « temps libéré » est un précieux outil favorisant l'émancipation culturelle du monde du travail. La dernière réforme de l'Etat a toutefois décidé la régionalisation du dispositif. Déjà mis sous pression dans les années 2000 (pour cause de restriction budgétaire), il faut veiller à ce que ce droit culturel individuel ne soit réduit à l'avenir à un simple outil de

politique d'emploi et de formation professionnelle au service unique des besoins du marché et du développement économique.

- **La Valorisation des acquis de l'expérience (V.A.E.)** est un autre exemple de dispositif participant au registre des droits culturels, permettant la prise en compte de compétences acquises en dehors de l'enseignement. Cette procédure déjà présente dès la création de l'enseignement de promotion sociale en 1991 a été très fortement réaffirmée dans le décret « Paysage » de l'enseignement supérieur de 2013. Cette reconnaissance de la diversité et de la richesse des parcours individuels est un précieux outil d'émancipation: elle favorise l'accès aux études pour des personnes qui jusque-là n'avaient pu mettre en évidence des formations accomplies, valoriser un processus non achevé ou une expérience professionnelle non certifiée. Si ce dispositif de V.A.E. est riche de potentialités, il mérite toutefois d'être soutenu et développé. Les étudiant.e.s ont notamment besoin d'un accompagnement et d'un soutien continu et de qualité de la part de l'opérateur de formation. Actuellement les moyens humains et financiers sont bien en deçà des besoins en la matière et cette situation peut dès lors engendrer au final une reproduction des inégalités dans l'accès réel à ces parcours de formation alternatifs.

D'un Etat social vers un Etat sécuritaire : la criminalisation de la solidarité et de la citoyenneté active

Nous assistons à une forme particulièrement grave de désinvestissement de l'État dans ses fonctions de régulation, de redistribution et de protection, engendrant une mise à mal des services publics et un progressif délitement des mécanismes de solidarité au profit d'un renforcement des mécanismes sécuritaires. Cette mutation tendancielle de l'Etat social vers un Etat libéral-sécuritaire laisse le champ libre soit à des initiatives privées de nature caritative (et à dimension médiatique et publicitaire), soit, beaucoup plus positivement, à des initiatives citoyennes solidaires. La *plateforme de soutien aux réfugiés* est emblématique de ce second cas de figure : dans le cadre de cette plateforme, ce sont des citoyen.ne.s qui, librement, individuellement et collectivement, ont décidé de prendre leurs responsabilités en assumant concrètement et quotidiennement l'accueil des migrant.e.s en l'absence de réponses et d'initiatives adéquates des autorités publiques. Cette initiative, comme beaucoup d'autres du même type, signe tout à la fois la faillite, la démission et le désintérêt de l'Etat à l'égard de la protection nécessaire à apporter aux personnes migrantes et le sens des responsabilités et du droit à l'accueil dont font preuve très concrètement des citoyen.ne.s organisés. Tout cela a un prix dans un Etat sécuritaire : les rafles policières et le (projet) gouvernemental de perquisition domiciliaire chez les personnes accueillantes n'ont d'autres buts que de criminaliser la solidarité et d'instaurer un peu plus encore un sentiment d'insécurité chez les citoyen.ne.s comme chez les migrant.e.s.

Les secteurs culturels : parents pauvres des politiques budgétaires

Les différents secteurs du champ culturel permettent de soutenir des espaces et des dynamiques de participation, d'expression, de créations culturelles qui contribuent chacun à leur manière à vitaliser la démocratie culturelle et l'expression démocratique ainsi qu'à renforcer la cohésion sociale. Et pourtant, les politiques culturelles sont encore trop souvent considérées comme des politiques résiduelles : financements rabotés, mesures d'austérité, moratoire sur les nouvelles reconnaissances, soutiens

Pour des alternatives solidaires !

ponctuels, appels à projets mettant les opérateurs associatifs en concurrence, etc. Cette situation participe à institutionnaliser la précarité des opérateurs et des acteurs culturels, de leurs projets et initiatives, mettant en péril le projet même d'une démocratie culturelle digne de ses ambitions.

Un droit de vote obligatoire élargi mais toujours insuffisant

Depuis 2000, les ressortissant.e.s des pays membres de l'Union européenne peuvent voter aux élections communales. Six ans plus tard, les étranger.ère.s extra-communautaires ont eux.elles aussi acquis ce droit, à condition qu'ils.elles résident depuis au moins cinq ans de façon continue dans le pays.

Il faut souligner que tous les électeur.trice.s ne sont pas égaux face au droit de vote : les électeur.trice.s non européens doivent signer un formulaire montrant qu'ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ce qui n'est pas le cas pour les électeur.trice.s européen.ne.s. Cette différence est perçue comme discriminatoire par rapport aux ressortissant.e.s UE, laissant entendre que les ressortissant.e.s hors UE seraient a priori moins dignes de confiance.

3. Une démocratie revitalisée ? Nos revendications

En vue d'une réelle accessibilité aux biens et aux dispositifs culturels qui permettent de renforcer la vitalité démocratique de la société, nous demandons :

- **une reconnaissance et un soutien à la hauteur des enjeux aux missions d'éducation permanentes portées par des centaines d'associations en FWB.** L'éducation permanente vise l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle. Elle participe de la sorte à la création d'une société plus égalitaire et plus démocratique. L'autonomie et la liberté des associations d'éducation permanente doivent être respectées et valorisées, leurs initiatives doivent être soutenues, et le financement public qu'elles proméritaient eu égard aux prescrits décrets doit être complet.
- **que les dispositifs comme l'alphabétisation et toutes les initiatives de formation qui soutiennent la co-construction des pouvoir-faire des citoyen.ne.s et de leur émancipation soient soutenus financièrement de manière structurelle.**
- **le renforcement du droit au Congé-éducation payé comme droit individuel des travailleur.euse.s à l'émancipation socio-culturelle.** La régionalisation du dispositif ne doit en aucun cas aboutir à ce que ce dernier soit réduit à un simple outil régional de politique d'emploi et de formation professionnelle. **La formation générale doit être maintenue dans le dispositif CEP ainsi qu'une augmentation du nombre d'heures annuelles autorisées.**

- **un réel soutien financier et humain permettant aux opérateurs d'accompagner chaque étudiant.e qui le désire dans un processus de VAE.**
- la valorisation dans les secteurs culturels et sociaux des initiatives visant l'expérimentation des pratiques culturelles et la coopération entre opérateurs, secteurs, champs **en inscrivant de manière transversale dans chacune des réglementations propres aux différents secteurs de la culture un axe « expérimentation collective et coopération transversale »** en vue de permettre de penser autrement la gouvernance de la cité et en renforçant le « faire-pouvoir » de chacun.e. Rendre faisable ces expérimentations, et ces coopérations c'est donner la possibilité de créer de nouvelles cultures de solidarités et de luttes contre les exclusions sociales, culturelles, économiques et politiques. Plus particulièrement en matière de formation, il nous paraît essentiel de **continuer à soutenir des dispositifs de formations culturelles transversales comme le BAGIC** qui permettent la rencontre et la co-construction en formation d'acteur.trice.s issu.e.s de secteurs différents.

4. Nos autres revendications

Exiger des différents niveaux de pouvoir qu'ils jouent un rôle actif en matière de lutte contre toutes formes d'inégalités par la responsabilité qu'ils ont à soutenir les initiatives de ce type ainsi que par le rôle d'exemplarité qu'ils doivent jouer directement dans les missions qui sont les leurs ;

Le retrait des « lois anti-terroristes » attentatoires aux libertés fondamentales (projet de loi sur les visites domiciliaires, remise en cause du secret professionnel, etc). Le MOC rappelle en outre que les associations, les services d'aide, les services sociaux et médicaux et les lieux d'enseignement notamment, sont voués à la solidarité, à l'intégration, à l'exercice des droits et des libertés et à la cohésion sociale. A ce titre, **aucune rafle policière visant notamment les personnes migrantes et sans-papiers ne peut y être et ne sera tolérée.**

Le MOC appelle à la reconnaissance du rôle des corps intermédiaires et de la société civile organisée, ainsi qu'au respect des principes de la Charte associative. La reconnaissance pleine et entière de l'autonomie, de la liberté associative, de la complémentarité de la dynamique associative avec celle des pouvoirs publics dans la recherche de l'intérêt général, sont nécessaires pour contrer efficacement les effets délétères de la marchandisation progressive des espaces de la vie sociale et de l'action collective.

Concernant le droit de vote, supprimer la discrimination entre les ressortissants UE et les ressortissants de pays tiers, les ressortissants UE étant éligibles aux élections communales mais pas les ressortissants de pays tiers. **Plus globalement, le MOC souhaite l'élargissement du droit de vote à tous les étranger.ère.s résidant légalement dans le pays depuis 5 ans au moins, à tous les niveaux de pouvoir.**

Pour des alternatives solidaires !

5. Pour aller plus loin

DEMOCRATIE

Rapport de l'ONG *Freedom house* sur l'état de la démocratie dans le monde :

<https://freedomhouse.org/>

DISCRIMINATIONS

UNIA – Service public de lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité des chances : <https://www.unia.be/fr>

Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes : <http://igvm-iefh.belgium.be/fr>

Myria – Centre Fédéral Migrations : <http://www.myria.be/fr>

Ligue des droits de l'homme : <http://www.liguedh.be/>

CITOYENNETE

Rapport 2017 sur la citoyenneté dans l'UE : <https://ec.europa.eu/>

DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2012) : <http://droitsculturels.org/>

Le cahier CIEP n° 18 Au(x) sujet(s) des droits culturels, Bruxelles, 2015 : <http://www.ciep.be>

L'Observatoire des politiques culturelles en FWB : <http://www.opc.cfwb.be/>

DROIT DE VOTE

Sur les conditions d'inscription sur la liste des électeurs et toutes les informations légales <http://www.elections.fgov.be/>

Pour des alternatives solidaires !

6/ Assurer une politique d'accueil digne, humaine et solidaire ?

C'est possible !

En commençant par la suppression immédiate des centres fermés et la mise en place d'une procédure de régularisation permanente sous la responsabilité d'une commission indépendante.

Le chiffre : 0,23%

La mal-nommée « Crise migratoire », c'est 1,2 million de demandes d'asile introduites dans les Etats membres de l'UE en 2016, ce qui représente potentiellement 0,23% de la population européenne...

1. Politique d'accueil des migrants ?

Vers plus de stigmatisation et d'exclusions...

Trop systématiquement victimes de préjugés, de violences, de mesures de refoulement et d'enfermement, les migrant.e.s et les réfugié.e.s sont avant tout les victimes de conflits armés et de l'accroissement important des injustices et des inégalités au niveau mondial. A titre illustratif, entre 1980 et 2016, les 1% les plus riches ont capté 27% de la croissance mondiale alors que les 50% des pays les plus pauvres n'ont capté pour leur part que 12% des richesses créées. En la matière et quoi qu'il en soit, **il convient prioritairement de parer à l'urgence humanitaire, de mener une politique d'accueil digne et solidaire des personnes migrantes et de respecter scrupuleusement le droit international en matière de droits de l'Homme et du droit d'asile.**

Une solidarité internationale en berne

Un chiffre record... En 2016, on dénombrait 65,5 millions de personnes déplacées, dont 22,5 millions le sont à l'extérieur de leur propre pays. La politique généralisée de limitation drastique des arrivées et de maximalisation des retours génère des mesures attentatoires aux droits fondamentaux des migrant.e.s ainsi qu'à leur criminalisation et leur stigmatisation sociale. Rappelons encore que 84% des personnes ayant dû fuir leur pays sont accueillies dans des pays en développement et 10 pays, représentant moins de 2,5% du PIB mondial, accueillent à eux seuls 56% des réfugié.e.s de la planète. C'est dire que les principaux pays d'accueil sont d'abord les pays les plus pauvres. **Les pays riches (dont les pays européens) contribuent ainsi en moyenne relativement peu à l'accueil des réfugié.e.s** et portent par là même une assez lourde responsabilité dans l'aggravation de la crise des réfugié.e.s.

Une Europe forteresse

En 2017, ce sont plus de 3100 migrant.e.s qui sont morts ou ont disparu en Méditerranée dans l'espoir d'atteindre les rivages de l'Europe ! En la matière, le manque de réelle lucidité, de courage, de coordination et de solidarité des Etats européens en terme de politique d'accueil des migrant.e.s participe à une déresponsabilisation générale de ceux.elles-ci et signe au final l'échec et le caractère inhumain de la politique européenne et de la plupart de ses états membres en matière d'asile et de migration. Un peu partout, le populisme, l'idéologie identitaire et l'extrême droite gagnent du terrain, déchirant les nations européennes entre elles et poussant l'Europe dans une véritable fuite en avant où les seules solutions désormais envisagées sont faites de refoulements, d'enfermement (via la multiplication de centres fermés), d'externalisation du contrôle des frontières au-delà de la Méditerranée (via l'implantation de « plateformes de débarquement ») au travers d'accords avec certains pays situés sur les côtes nord-africaines, sans qu'aucune garantie que le respect des droits fondamentaux des migrant.e.s ainsi refoulés ne soit assurée. Le coût exorbitant de ces mesures de protection et de refoulement contribue à détourner une part significative de l'aide européenne de l'Agenda 2030 de l'ONU pour la réalisation des Objectifs de développement durable. Et surtout, cette Europe forteresse se bâtit dans le déni absolu du fait que les migrations font intégralement partie de son histoire (et de celle du monde), qu'elles le resteront à l'avenir, et qu'elles constituent un facteur d'enrichissements multiples pour les pays, qu'ils soient de départ, de transit ou d'accueil. **Cette absence de prise de conscience des apports positifs des migrations et de vision politique à long terme conduit l'Europe (et ses pays membres) à l'impasse et à un repli stérile sur elle-même.**

Une politique d'accueil peu soucieuse des droits fondamentaux

La politique belge d'asile et migration bafoue un peu plus chaque jour les droits humains fondamentaux. Sur fond de menace terroriste, le démantèlement de la loi de 1980⁵⁸ à l'œuvre depuis 2014 entraîne un **démantèlement progressif des droits des étrangers** et une augmentation de l'insécurité juridique. Les migrant.e.s, au même titre que les allocataires sociaux, sont assez systématiquement pointés du doigt comme des « abuseur.euse.s » ou des « profiteur.euse.s », menaçant notre protection sociale et notre bien-être collectif. C'est une politique délibérée de stigmatisation et de division qui se joue de la sorte, au détriment des personnes les plus faibles et des plus précarisés. Ne nous y trompons pas ! Cette politique démagogique, qui surfe sur les peurs savamment entretenues d'une partie de la population craignant pour son avenir et son niveau de vie, n'a pour principal objectif que de détourner l'attention de l'opinion publique des mesures de démantèlement de l'Etat social et de restrictions des droits – réellement précarisantes et insécurisantes celles-là- menées tambour battant par le gouvernement fédéral actuel. **Instrumentaliser la question migratoire pour tenter de camoufler les effets régressifs d'une politique d'inspiration nettement néolibérale est un piège grossier mais malheureusement trop souvent efficace.**

Ainsi, en Belgique, le gouvernement Michel, au travers de l'action menée par le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, n'a de cesse de durcir le ton et de mener une

⁵⁸ Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

politique dure et répressive en matière d'asile et de migration, flirtant consciemment avec les limites des Conventions internationales pour la protection des droits de l'Homme. Dissuasions, restrictions, enfermements et expulsions en sont les lignes de force. Cela se traduit notamment, sur le plan budgétaire, par une augmentation de 35% du budget consacré aux rapatriements entre 2014 et 2017. Les bévues et les violences policières à l'égard des migrant.e.s se multiplient, tandis qu'un pas supplémentaire dans l'inhumanité vient encore d'être franchi par la décision du gouvernement de **rouvrir de nouveaux centres fermés à destination des familles – et donc d'enfants-** passant outre les condamnations dont la Belgique a déjà fait l'objet par le passé, pour la même raison, par la Cour européenne des droits de l'Homme. Par ailleurs, entre **100 et 150.000 personnes « sans-papiers »** présentes sur notre territoire restent exclues de toute forme d'existence légale, vivant le plus souvent dans des situations de grande précarité et exposées à de nombreuses formes de violences et d'exploitations. La **situation des femmes migrantes** et en situation irrégulière est particulièrement critique, étant davantage encore exposées aux violences physiques et sexuelles et à l'exploitation économique, sans que les pouvoirs publics ne s'en préoccupent particulièrement.

2. Pour une politique d'accueil digne, humaine et solidaire ? Nos revendications !

Le MOC revendique la dépenalisation du séjour illégal des étrangers. L'application de lois pénales pour une infraction de nature administrative relève de pratiques particulièrement injustifiées de la part d'un Etat de droit. **Considérer les migrant.e.s comme des êtres humains en quête de sécurité et non plus comme des criminel.le.s doit constituer un premier pas vers une politique d'accueil plus juste et plus solidaire.**

De manière générale, il s'agit de faire le choix d'une politique d'accueil plutôt qu'une politique d'enfermement.

Vers une Europe solidaire des pays du sud...

La politique d'externalisation de gestion des flux migratoires de l'UE condamne les migrant.e.s à l'enfermement dans des camps aux portes de nos frontières. Cette politique pose de graves questions éthiques et juridiques, l'UE se rendant de la sorte complice d'Etats où le respect des droits de l'Homme n'est absolument pas respecté.

L'UE doit changer de cap et développer une politique de migration qui, plutôt que de dépenser des milliards d'euros supplémentaires dans le renforcement du contrôle de ses frontières extérieures (via notamment une augmentation considérable des moyens humains et logistiques de Frontex), mobilise les fonds nécessaires à un **accueil solidaire et respectueux des conventions internationales, tout en multipliant les voies légales et sûres de migration.**

Vers une Belgique qui accueille et non qui refoule et enferme !

L'enfermement n'est plus acceptable ! Hommes et femmes (et enfants) en centres fermés sont privés de liberté alors qu'ils n'ont commis aucun délit. Se retrouver en séjour

irrégulier est le fruit d'une politique migratoire restrictive. Pourtant, le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration ferme des centres d'accueil et propose un « master plan centres fermés » visant à doubler la capacité d'enfermement (610 places en 2017 pour 1066 places en 2021). La création de structures d'accueil fermées pour les familles au centre 127bis repose à nouveau la question de l'enfermement des mineurs. La Belgique a été condamnée à maintes reprises pour la non prise en compte de « l'intérêt supérieur de l'enfant » dans ce cadre. Il est dès lors intolérable et injustifiable de permettre le placement de familles en centres fermés. Les conditions de détention en centres fermés s'apparentent à celles des prisons sauf qu'aucun contrôle démocratique n'y est permis... De plus, on évalue le coût en centre fermé à 192 euros/personne/jour, là où un accueil en collectivité revient à 40 euros/personne/jour et en logement individuel à 37,77 euros/personne/jour.

Le MOC réclame la suppression de tous les centres fermés et réclame un investissement dans une politique d'accueil et d'accompagnement mobilisant notamment les fonds actuellement octroyés au fonctionnement et à la construction des centres fermés.

Vers des voies de migration européennes sûres et légales...

- S'agissant fondamentalement de vies et de dignité humaines, il est plus qu'urgent de **mettre en place des voies légales et sécurisées de migration** pour obtenir une protection internationale en Europe, ce qui permettra de lutter efficacement contre la traite et l'exploitation des êtres humains.
- Le Règlement dit « de Dublin » génère des coûts financiers lourds et inutiles liés au rapatriement des candidat.e.s réfugié.e.s entre Etats et fait peser sur les pays d'entrée la seule charge de la migration vers l'Europe. Il s'agit de remplacer ledit Règlement par un **mécanisme de répartition équitable des demandeur.euse.s d'asiles entre les Etats membres, sur base de critères clairs et objectifs.**
- **Respecter le principe de non refoulement des personnes migrantes vers un pays où leur sécurité et leurs droits fondamentaux ne sont pas garantis**, tel que le prévoit la Convention de Genève et la Convention européenne des droits de l'Homme.
- **Instaurer un mécanisme européen de plainte** pour les personnes migrantes qui voient leurs droits fondamentaux violés à nos frontières.
- Substituer aux « pactes migratoires » avec les pays africains un véritable partenariat euro-africain pour la **réalisation des Objectifs de développement durable.**

Vers une Belgique qui simplifie la régularisation...

La priorité doit être donnée au droit au séjour légal sur base d'une **situation humanitaire urgente** avec une prise en compte des attaches durables avec la Belgique. Au niveau législatif, il s'agit de :

- Permettre l'application non restrictive de l'article 9bis (circonstances exceptionnelles) et 9ter (motifs médicaux).
- Mettre en place une **procédure de régularisation permanente** prise en charge par une **commission indépendante** pour permettre de sortir d'une procédure à charge vécue comme particulièrement arbitraire et injuste. Cette dernière doit être basée

Pour des alternatives solidaires !

sur des critères clairs, objectifs et non limitatifs inscrits dans la loi ; comme par exemple : une procédure de demande d'asile déraisonnablement longue (plus de 6 mois), le fait que l'emploi soit régularisé ou considéré comme convenable, ...

- De faire du regroupement familial un droit effectif non limitatif et non conditionné à des ressources matérielles.
- De **porter une attention particulière aux femmes et aux Mineurs Non Accompagnés (MENA)** via :
 - ✓ La ratification et l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes via notamment le développement d'une politique de « genre » dans la procédure d'asile.
 - ✓ La mise en place de procédures adaptées aux MENA encadrées par du personnel formé et en nombre suffisant.
 - ✓ L'utilisation de tests d'âge qui prennent en compte l'origine ethnique afin d'éviter les erreurs qui génèrent des conséquences dramatiques pour les mineurs déclarés majeurs...
- De se doter, tant au niveau belge qu'europpéen, d'une **politique d'immigration économique** basée sur des droits et des obligations égaux et effectifs pour tou.te.s les travailleur.euse.s.

3. Nos autres revendications

Un respect strict des conventions internationales :

- Respecter les accords de Schengen en supprimant les contrôles aux frontières entre Etats membres.
- Appliquer de manière intégrale la Convention de Genève, la Convention Européenne des droits de l'Homme, la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et la Convention internationale des droits de l'Enfant.
- Développer une politique européenne proactive en matière de migration économique pour lutter contre l'exploitation et le dumping social.

Une approche pérenne, humaine et digne de l'accueil en Belgique :

- Mettre en place un accueil qui respecte les critères suivants :
 - ✓ Une **transformation de l'aide matérielle en aide financière** qui permet aux personnes de se sentir respectées. L'accueil doit être individuel et non plus collectif.
 - ✓ Une **interdiction que l'accueil soit sous-traité au privé**. Il s'agit d'une prérogative du secteur public et associatif qui permet de garantir un encadrement professionnel.

- L'arrêt immédiat de la criminalisation des travailleuse.s migrant.e.s qui sont victimes d'exploitation et le respect de leurs droits fondamentaux via :
 - ✓ La mise en œuvre de la directive sanction (2009/52/CE) et de la loi du 11 février 2013 en particulier en ce qui concerne l'égalité, le paiement des salaires et la responsabilité solidaire.
 - ✓ La mise en place d'un **guichet sûr permettant de porter plainte contre toute forme de violation des droits et d'exploitation.**
 - ✓ La levée de l'immunité diplomatique dans les cas d'exploitation avérés pour défendre les travailleuse.s employé.e.s dans les ambassades ou consulats.
- Renforcer la protection des asbl en interdisant les rafles de la police dans les milieux associatifs.
- **Le refus de toute criminalisation de la solidarité citoyenne.**
- Lutter contre la criminalisation des médecins dans le cadre de la restriction de l'Aide Médicale d'Urgence en facilitant les démarches pour tou.te.s les migrant.e.s, qu'ils.elles soient demandeur.euse.s d'asile ou sans-papiers via :
 - ✓ Le soutien des demandeur.euse.s de la carte médicale dans leurs démarches administratives.
 - ✓ La mise en place d'une durée de validité de la carte médicale suffisamment longue.
 - ✓ L'uniformisation des règles entre CPAS en matière d'aide médicale urgente.

Une véritable politique d'intégration au niveau régional :

- Mettre en place une politique qui ne se base pas uniquement sur le parcours d'intégration des primo-arrivant.e.s. Ce parcours ne peut avoir un caractère répressif et sanctionnant, mais doit au contraire produire de nouveaux droits dans une société inclusive et interculturelle. **Plus fondamentalement, le MOC entend rappeler qu'une politique d'accueil inclusive, efficace et réellement émancipatrice nécessite que des moyens et investissements suffisants soient consacrés, à tous les niveaux de pouvoirs et sur l'ensemble du territoire (et pas seulement dans les grands centres urbains), à rendre effectifs le droit pour toute personne primo-arrivante ou étrangère au logement, à l'emploi, à l'enseignement et la formation, à la culture,...**
- Développer une **lutte active contre le racisme** incluant le travail de déconstruction des stéréotypes et préjugés via un soutien actif des initiatives de terrain et un financement stable et récurrent du monde associatif.
- Mobiliser les régions et les communes pour trouver des solutions en terme de logement de qualité pour les réfugiés.
- Inciter les régions à être proactives en matière de migration économique, notamment en lien avec les métiers en pénurie.

Informations complémentaires :

- Accord UE/Turquie 2016 : moyennant 3 milliards la Turquie bloque les migrant.e.s sur son sol. L'UE a également ajouté la Turquie dans sa liste de « pays sûrs »

Pour des alternatives solidaires !

permettant ainsi d'y renvoyer les candidat.e.s réfugié.e.s...

- 35% d'augmentation du budget rapatriement entre 2014 et 2017 : il s'agit de 84,8 millions dont 9,6 millions sont consacrés aux billets d'avions et à l'encadrement lors des rapatriements et dont une partie est consacrée au master plan centre fermé approuvé par le conseil des ministres en mai 2017.
- Article 9bis - 9ter : articles faisant partie de la loi du 15/12/1980 sur l'accès au territoire. Il s'agit des deux articles permettant d'introduire une demande en Belgique et non pas à partir du pays d'origine. Le 9bis permet d'invoquer des raisons humanitaires et le 9ter des raisons médicales.

4. Pour aller plus loin

- Coordination et Initiative pour les Réfugiés et Etrangers (CIRE) : <https://www.cire.be>
- Plate-forme mineur en exil : <http://www.mineursenexil.be>
- Myria : <http://www.myria.be/fr>
- Pourquoi l'Immigration ? J-M. LAFLEUR et A. MARFOUK. En téléchargement libre : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/215503/1/Livre_Lafleur&Marfouk.pdf
- Stop Dublin - Vidéo : « Savez-vous qui sont les dublinés ? » : <http://www.stopdublin.fr>
- Recommandations politiques de la Campagne justice migratoire du CNCD 11.11.11 : https://www.cncd.be/IMG/pdf/memorandum_justice_migratoire_pdf.pdf

La migration en chiffres :

- Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat>
- Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>
- Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) : <http://www.unhcr.org/fr>
- OCDE : <http://www.oecd.org/fr>

Pour des alternatives solidaires !